

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 111 /2013

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 17

- Présents : 11

- ProCurations : /

- Absents / 6

Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

**OBJET :**

Travaux de réalisation de trottoirs -  
Commune de ROQUES SUR GARONNE -  
Demande de subvention auprès du Conseil  
Général de la Haute Garonne

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART - Jean Claude PONS - Serge GORCE - Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement de pistes cyclables au titre de l'année 2014 sur la commune de ROQUES SUR GARONNE, en accotement de la Rue des Genêts.

Le montant des travaux est évalué à 36 260 € HT.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux d'aménagement de pistes cyclables
- de prévoir les crédits budgétaires
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 112 /2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents : 11

- Proçurations : /

- Absents / 6

Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

### OBJET :

Travaux de réalisation de trottoirs -  
Commune de FROUZINS - Demande de  
subvention auprès du Conseil Général de la  
Haute Garonne

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART - Jean Claude PONS Serge GORCE - Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'aménagement de pistes cyclables au titre de l'année 2014 sur la commune de FROUZINS, en accotement du Chemin SAUVEUR, dans sa deuxième phase. Le montant des travaux est évalué à 120 980 € HT.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux d'aménagement de pistes cyclables
- de prévoir les crédits budgétaires
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice : 17  
- Présents : 11  
- Proximations : /  
- Absents / 6  
Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

**OBJET :**

**Demande autorisation ouverture ligne de trésorerie**

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART - Jean Claude PONS - Serge GORCE - Jean Claude BOURG

Monsieur le Président informe l'Assemblée :

Afin de financer les besoins ponctuels en trésorerie, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées aux conditions suivantes :

**Montant :** 1 000 000 euros

**Durée :** 12 mois

**Index des tirages :** EONIA - taux d'intérêts : index + marge 2,20 %

**Périodicité de facturation des intérêts :** mensuelle

**Frais de dossier :** 3 500 €

**Commission de mouvement :** 0,03 % du montant des tirages réalisés

**Commission de non utilisation :** 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans les conditions définies ci-dessus

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 114 /2013

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Proçurations :	/
- Absents :	/ 6
Ayant pris part au vote :	11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

**OBJET :**

**Indemnité de conseil allouée aux  
comptables publics au titre de l'année 2013**

**(décompte annexé)**

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART -Jean Claude PONS Serge GORCE -Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que par arrêté ministériel il est prévu l'assistance et le principe de recours aux services du comptable du Trésor. Notre Collectivité est invitée à en faire la demande auprès de l'organe délibérant.

Les comptables du Trésor, outre Les prestations de caractère obligatoire imposées par leurs fonctions de comptable principal des établissements publics, sont en mesure de proposer des prestations complémentaires de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir statuer sur l'attribution de l'indemnité de Conseil au Trésorier de Muret à taux plein au titre de l'année 2013.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer l'indemnité de conseil au Trésorier de Muret au taux plein au titre de l'année 2013 tel qu'indiqué dans le décompte présenté
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 115 /2013

**Nombre de Membres du Bureau syndical**

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Proçurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote :	11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

**OBJET :**

Approbation convention tripartite de raccordement d'une sirène au SAIP (système d'alerte et d'information des populations) entre l'Etat, le SIVOM de la SAUDRUNE et la commune de VILLENEUVE TOLOSANE

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART -Jean Claude PONS Serge GORCE -Jean Claude BOURG

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'en tant que propriétaire du bâtiment de la caserne de gendarmerie de la commune de VILLENEUVE TOLOSANE, ce dernier est sollicité pour effectuer le raccordement au système d'alerte et d'information des populations d'une sirène d'alerte, propriété de l'Etat, installée sur le bâtiment.

L'objet de la convention tripartite entre l'Etat, la commune de Villeneuve Tolosane et le SIVOM DE LA SAUDRUNE fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement mais également l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Pour la partie financière il est précisé que le coût des opérations d'installation et de l'achat du matériel installé est pris intégralement en charge par l'ETAT.

Quant au coût du raccordement au réseau électrique et la fourniture en énergie des installations, le fonctionnement des moyens de déclenchement manuels locaux, reste à la charge du SIVOM propriétaire du Bâtiment sur lequel est implantée la sirène.

Durée : trois ans à partir de la signature, par tacite reconduction.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à signer ladite convention avec l'Etat et la Mairie de Villeneuve-Tolosane
- de demander au Président de veiller à la bonne exécution des conditions définies.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 116 /2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Proçurations :	/
- Absents :	/ 6
Ayant pris part au vote :	11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

### OBJET :

Aires d'accueil des gens du voyage  
Modification de la convention d'entente  
avec la communauté de communes Save  
Touch et le SIVOM SAUDRUNE en raison de  
la modification du périmètre d'action

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART -Jean Claude PONS Serge GORCE -Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Une convention d'entente avec la Communauté de communes Save Touch sur le projet de réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de PLAISANCE/FROUZINS (14 emplacements) et LEGUEVIN (16 emplacements) avait été conclue le 3.11.2006.

Monsieur le président informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'apporter une modification sur le contenu des projets qui avaient été définis lors de cette convention d'entente en adéquation avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

En effet par courrier du 8 février 2011, la communauté de communes Save Touch avait annoncé l'abandon de l'opération portant sur Léguevin en raison des modifications des zones de développement futur qui avaient une incidence sur le choix du terrain d'assise.

Par conséquent il y a lieu de modifier cette convention qui ne porte à ce jour que sur l'aire de FROUZINS/PLAISANCE actuellement gérée par le SIVOM DE LA SAUDRUNE.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de la convention pour le motif sus-évoqué

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 117 /2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- ProCurations :	/
- Absents :	/ 6
Ayant pris part au vote : 11	

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

### OBJET :

Autorisation ponctuelle pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART -Jean Claude PONS Serge GORCE -Jean Claude BOURG

Le Président expose à l'Assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un surcroît d'activité ;

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 12/12/2013 au 11/06/2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent à temps non complet (30h/35h hebdomadaire).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement.

- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 15.11.13

De la Publication le 15.11.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 118 /2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	17
- Présents :	11
- Proçurations :	/
- Absents :	6
Ayant pris part au vote :	11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

### OBJET :

Autorisation ponctuelle pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART -Jean Claude PONS Serge GORCE -Jean Claude BOURG

Le Président expose à l'Assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir un surcroît d'activité en comptabilité ;

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 01/03/2014 au 31/08/2014 inclus.  
Cet agent assurera des fonctions de secrétaire administrative et comptable à temps complet.  
Il devra justifier d'un niveau scolaire BTS dans le domaine évoqué ci-dessus.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 du grade de recrutement.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 15.11.13  
De la Publication le 15.11.13



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 119 /2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17  
 - Présents : 11  
 - Procurations : /  
 - Absents / 6  
 Ayant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 7 Novembre 2013

### OBJET :

**OUVERTURE DE POSTES**

L'an deux mil treize et le douze Novembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS :** Alain BERTRAND - Marie Christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE -- Alain AUBERT - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO - José PHILEMONT MONTOUT - Agathe LYONS

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD -- Dominique COQUART -Jean Claude PONS Serge GORCE -Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau syndical la nécessité de procéder à l'ouverture des postes énoncés ci- après :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
4	Adjoint technique de 2ème classe	Complet - 35 heures/semaine

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture de 4 postes d' Adjoint technique de 2ème classe
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
 Le PRESIDENT  
 ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En sous Préfecture le : 15.11.13  
 De la Publication le 15.11.13